



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 28<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 4 novembre 2015, à 15 heures

*Président* : M. Krapp (Vice-Président) ..... (Allemagne)

## Sommaire

Point 27 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux



*En l'absence de M. Logar (Slovénie) M. Krapp (Allemagne) Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5*

**Point 27 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux (A/70/296)**

1. **M<sup>me</sup> Kingo** (Directrice exécutive du Bureau du Pacte mondial), présentant le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés, en particulier le secteur privé (A/70/296), dit que le rapport fait état des progrès accomplis par les Nations Unies dans la réalisation des objectifs d'ordre organisationnel et en matière de développement grâce à une collaboration avec le secteur privé.

2. Depuis le lancement du Pacte mondial il y a 15 ans, des avancées notables ont été enregistrées. Avec plus de 13 000 signataires dans près de 170 pays, le Pacte mondial est la principale initiative volontaire au monde associant des entreprises pour promouvoir le développement durable. Par la concertation, l'apprentissage et les partenariats, il s'est assuré un solide appui dans toutes les régions du monde et a réorganisé le pôle d'action commerciale des Nations Unies afin de renforcer la coopération entre le secteur privé et les entités des Nations Unies.

3. Le Pacte mondial continuera d'intégrer les pratiques d'entreprises et les partenariats responsables qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

4. **M<sup>me</sup> Coye-Felson** (Belize), s'exprimant au nom de la communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que le concept de partenariats mondiaux a évolué eu égard à la mise en œuvre des objectifs de développement déterminés sur le plan international, et qu'il nous faut maintenant une approche plus intégrée et inclusive comme le suggèrent le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Partenariat mondial pour le développement durable est placé sous l'égide des gouvernements, mais demande la contribution d'autres intéressés, et les politiques appliquées à différents niveaux doivent appuyer une collaboration soutenue respectant les priorités et objectifs nationaux ainsi que les lignes directrices du programme de développement durable. Il faut donc apporter un soutien adéquat à la mise en œuvre de ces programmes.

5. La collaboration entre les secteurs public et privé devrait aboutir à un résultat équilibré et positif et garantir que les nouveaux acteurs mondiaux prennent leur part de responsabilité. Les activités de suivi des engagements liés au développement devraient elles-

mêmes intégrer les résultats de ces types de collaboration. La CARICOM prend des suggestions du Secrétaire général quant à une approche systémique et un renforcement institutionnel et salue les initiatives du Pacte mondial tendant à fournir des moyens de suivre les engagements du secteur privé relatifs aux objectifs de développement durable. Bien que de nombreuses entités des Nations Unies fournissent sur leurs sites Web des informations concernant les partenariats, les niveaux de transparence sont variables. L'information sur les partenariats et leurs résultats devrait être diffusée à l'échelle du système, ce qui serait une avancée. Les directives sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le secteur privé devraient être améliorées et les modèles de présentation de rapports devraient être normalisés et utilisés plus systématiquement.

6. Le cadre de coopération instauré par les États Membres encourage les partenariats mondiaux, y compris la participation multipartite, mais ce cadre devrait être complété par un accord sur le régime du changement climatique. Seul un partenariat mondial faisant l'unanimité pourrait témoigner d'un engagement envers la préservation de la planète pour les générations présentes et futures. En conséquence, toutes les parties prenantes devront s'employer à conclure à Paris un accord ambitieux sur le changement climatique.

7. **M<sup>me</sup> Naeem** (Maldives), s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que d'authentiques partenariats seraient indispensables pour la réalisation des objectifs de développement durable du fait qu'ils permettraient d'exploiter les capacités des gouvernements, des entreprises, de la société civile et d'autres parties prenantes, et mobiliseraient à la fois ressources financières, compétences et technologies. Les partenariats public-privé et multipartites sont des instruments clefs dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et les Nations Unies pourraient jouer un rôle important dans ces partenariats qui devraient se fonder sur des principes de responsabilisation nationale, de transparence et d'obligation de rendre des comptes, outre la nécessité de répondre spécifiquement aux contextes nationaux. Les partenariats avec le secteur privé sont cruciaux, mais l'établissement de rapports doit porter sur tous les aspects afin de garantir la transparence et la responsabilisation. Les petits États insulaires en développement appellent de leurs vœux la mise en œuvre du cadre de partenariat prévu dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires

en développement, qui permettrait d'examiner les partenariats existants et d'encourager la formation de nouveaux. L'Organisation des Nations Unies devrait continuer d'encourager les partenariats public-privé et multipartites bien qu'ils ne puissent supplanter ni compenser l'aide publique au développement (APD).

8. **M<sup>me</sup> Chanda** (Zambie), s'exprimant au nom du groupe des pays en développement sans littoral, dit que le secteur privé sera un élément déterminant de l'application du programme et de la mobilisation des ressources. En tant que groupe de pays en situation particulièrement difficile et précaire, les pays en développement sans littoral demandent l'installation de systèmes de transport en transit fiables pour réduire le coût des échanges commerciaux et accroître leur compétitivité, un accroissement de leurs moyens de production et de leur capacité entrepreneuriale, une plus forte capacité de résistance au changement climatique et à d'autres chocs, et une augmentation des ressources financières et des capacités dans les domaines des transports et de l'énergie. Une optimisation des partenariats est indispensable à la satisfaction de ces besoins, mais l'APD demeure un facteur clef, et une collaboration plus étroite avec les partenaires de développement s'impose. Les partenariats de coopération Sud-Sud, notamment dans les domaines des transferts de technologies, de renforcement des capacités et d'aménagement de l'infrastructure sont également importants pour les pays en développement sans littoral. Le secteur privé étant une source potentielle d'investissement, les pays en développement sans littoral doivent se doter de leur propre secteur privé. Ils sont prêts également à collaborer avec le secteur privé dans le cadre du Partenariat mondial pour un transport durable et du Partenariat avec le secteur privé du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

9. **M<sup>me</sup> Tan** (Singapour), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que pour réussir la mise en œuvre du Programme de développement durable, il faudra revitaliser les partenariats mondiaux composés des gouvernements, du secteur privé, du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes, et mobiliser toutes les ressources disponibles.

10. L'APD continuera de jouer un rôle majeur pour les pays les moins avancés et en particulier pour les petits États insulaires en développement, qui ont urgemment besoin d'un appui renforcé sur la durée. De ce fait, les pays développés devront mener à bien ces initiatives et honorer leurs engagements, tout en renforçant leur appui aux pays en développement, en

particulier à ceux qui en ont le plus besoin. L'intervenante fait observer que si les coopérations Sud-Sud et triangulaires ont un rôle de plus en plus important, elles ne peuvent remplacer le financement public fourni par les pays développés.

11. On a en outre besoin de nouveaux partenariats multipartites comportant une large diversité d'acteurs, principalement du secteur privé, qui joue un rôle d'une importance accrue dans la mise en œuvre du développement durable aux niveaux national, régional et international. À cet égard, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les initiatives et accords intergouvernementaux appropriés offrent à l'Organisation des Nations Unies une occasion unique d'élargir la portée et l'impact de l'engagement du secteur privé, notamment par l'intermédiaire de son Pacte mondial. L'ASEAN admet qu'il faut confirmer la responsabilisation et la transparence des partenariats sur la base d'approches holistiques et intégrées, tout en faisant progresser la collaboration à l'échelle du système afin d'accroître la cohérence et de renforcer les capacités.

12. Les partenariats sont essentiels dans le contexte du développement national et des efforts collectifs déployés pour édifier la communauté de l'ASEAN d'ici à la fin de 2015, et le secteur privé pourrait encourager l'interdépendance entre les pays de l'Asie du Sud-Est et leurs voisins ainsi qu'entre la région tout entière et le reste du monde.

13. Les partenariats public-privé dans la région de l'ASEAN pourraient servir de mécanisme de financement novateur en vue de l'aider à mettre en œuvre son plan-cadre sur la connectivité. Dans ce contexte, un ensemble de principes applicables à ces partenariats a été élaboré en 2014, portant sur un cadre politique et organisationnel relatif à la participation du secteur privé, la sélection, la mise au point et l'exécution de projets, l'accessibilité et la transparence budgétaire et la connectivité concernant l'infrastructure transnationale. Ces dispositions aideraient les gouvernements à organiser d'authentiques cadres de partenariat public-privé en vue de créer un environnement prévisible et efficace propice aux investissements d'infrastructure et de régler les questions liées aux projets d'infrastructure transfrontaliers régionaux. L'ASEAN cherche en outre à renforcer les partenariats public-privé par des projets comportant des directives émanant de l'Institut de recherche économique de l'ASEAN et d'Asie de l'Est, et une base de données concernant les instruments d'atténuation des risques. Des progrès ont également été accomplis dans la promotion de petites et moyennes entreprises au titre d'un plan d'action en faveur de leur

développement. Le plan correspondant pour 2016-2025 s'intéresse spécialement aux entreprises compétitives et novatrices à l'échelle internationale.

14. S'agissant de la responsabilité sociale de l'entreprise, l'ASEAN a créé en 2010 un réseau spécialisé pour doter les entreprises de la région de moyens d'action, en particulier les petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, un forum de l'entreprise responsable s'est tenu à Kuala Lumpur, réunissant des acteurs des secteurs public et privé et de la société civile pour entamer une concertation de haut niveau et des consultations interactives. Le plan Vision 2020 de l'ASEAN doit également aider à renforcer les capacités et à stimuler l'action collective à cet égard. En même temps, l'ASEAN est fermement convaincue que les partenariats de développement avec le secteur privé doivent répondre pleinement aux priorités de développement des pays et que le secteur privé doit respecter les principes les plus élevés d'éthique des affaires.

15. Un environnement plus favorable à tous les niveaux est nécessaire pour encourager des flux privés plus importants. Les gouvernements doivent à cette fin mettre en place des cadres d'investissement bien définis et stables et créer des conditions propices à un accroissement des investissements. Les Nations Unies et les institutions financières internationales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international doivent veiller à ce que le cadre économique mondial reste favorable à la croissance dans un climat d'incertitudes économiques. Les organisations internationales telles que l'ONU, en consultation avec les pays en développement doivent également aider à la mise au point de programmes coordonnés qui affermissent la capacité des pays en développement à tenir leur place effective dans l'économie mondiale et à bénéficier des avantages de la mondialisation et de la révolution du savoir.

16. Le financement du Programme 2030, doit provenir de sources diverses, y compris novatrices, autres que le financement public et privé. L'appropriation nationale est un facteur clef, mais on a également besoin de partenariats efficaces pour renforcer un partenariat mondial revitalisé.

17. **M. Parenti** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie (pays candidats), de la Bosnie-Herzégovine (pays du Processus de stabilisation et d'association) ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que des progrès tangibles ont été accomplis au cours des dernières

années dans la formation de partenariats en particulier avec un secteur privé diversifié allant de la microentreprise et de la coopérative à la multinationale. La délégation de l'Union européenne apprécie les efforts faits par le secteur privé pour combattre le changement climatique et invite toutes les parties prenantes à confirmer leur engagement dans la perspective de la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra prochainement. Tous les acteurs du secteur privé doivent être incités à respecter et appuyer les valeurs énoncées d'un commun accord dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

18. Pour terminer, l'Observateur de l'Union européenne présente le projet de résolution A/C.2/70/L.24, intitulée : « Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés », au nom de tous les États membres de l'Union européenne.

19. **M. González Franco** (Paraguay) dit que la délégation paraguayenne salue la participation active du secteur privé, des organisations de la société civile, des milieux universitaires et d'organismes internationaux à la préparation de conférences et de plans d'action sur le développement durable. Il prie instamment les États Membres d'appuyer les efforts des pays en développement sans littoral en adoptant au cours de la présente session de l'Assemblée générale les projets de résolutions qui les concernent. Il les invite également à examiner les partenariats mondiaux auxquels participent les secteurs public et privé afin de dynamiser le rôle économique des entreprises locales, en particulier celui des petites et moyennes entreprises, et leurs relations avec le système des Nations Unies pour le développement, et à mettre en place des capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion des données utiles à l'application des politiques publiques.

20. **M. Sobral Duarte** (Brésil) dit que les activités du système des Nations Unies sont de plus en plus financées par des contributions volontaires et privées, mais que l'accroissement du nombre des partenariats impliquant le secteur privé ne s'est pas accompagné de mesures concrètes visant à améliorer la transparence, la responsabilisation et la gouvernance. Les partenariats actuels échappent généralement au cadre intergouvernemental de supervision sans la participation adéquate des États Membres des Nations Unies. Les récentes allégations touchant le Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale,

évoquées par le Secrétaire général lors du débat sur la revitalisation de l'Assemblée générale, montre ce qui peut arriver lorsque le secteur privé n'est pas tenu de rendre des comptes aux États Membres. La délégation brésilienne estime donc qu'il faut prendre les précautions qui s'imposent et instaurer des procédures de contrôle afin d'éviter que les organismes des Nations Unies ne traitent avec des entreprises douteuses.

21. Au cours des 15 dernières années, les Nations Unies ont lancé plusieurs initiatives et partenariats étendus au secteur privé, mais faute d'une obligation de rendre des comptes et d'une responsabilisation adéquate, les États Membres ont été privés d'une évaluation claire des résultats. Bien que le volume des ressources et du financement en jeu soit tout à fait impressionnant, notamment par rapport aux ressources prélevées sur le budget ordinaire et aux ressources de base affectées aux activités de développement, les informations sur les origines et les destinations du financement sont insuffisantes pour les États Membres et la société civile. Il est également préoccupant que certaines des activités financées fassent double emploi avec les celles menées dans l'exercice de mandats des Nations Unies et insuffisamment financées au titre du budget ordinaire.

22. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 englobe des marchés stratégiques et rentables dans certains secteurs tels que l'énergie, les services liés à l'utilisation de l'eau, les océans, les ressources naturelles, l'infrastructure et l'industrialisation. Un manque de suivi, de transparence et de responsabilisation peut engendrer une mauvaise gestion de la coopération internationale en faveur de la dérégulation et de la libéralisation des marchés qui, à son tour, risque de compromettre les objectifs de développement durable à long terme, l'engagement de la société civile et la fourniture de services publics.

23. Le secteur privé peut avantageusement contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais les marchés sont imparfaits et ne pourront pas, par exemple, assurer la protection des droits de l'homme ou la promotion de l'égalité des sexes s'agissant de questions telles que le congé maternité payé. Seuls les gouvernements peuvent réaliser ces objectifs dans le cadre de politiques publiques, de réglementations ciblées et avec l'aide de la société civile pour assurer le fonctionnement correct des mécanismes de responsabilisation.

24. **M. Cao Zhiyong** (Chine) dit que le renforcement des partenariats mondiaux est un bon levier de mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon

2030 et que la coopération Nord-Sud devrait en rester le principal rouage. Il faut que les pays développés honorent comme il convient leurs engagements au titre de l'APD et dans les délais prescrits, qu'ils accroissent leur appui aux pays en développement, notamment aux pays africains et les moins avancés, et les aident à renforcer leurs propres capacités. Il faut encourager et épauler les pays en développement pour resserrer davantage la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire conformément aux principes de respect mutuel et d'égalité. La coopération Sud-Sud doit compléter la coopération Nord-Sud, mais non se substituer à elle, tandis que les pays en développement doivent s'entraider et partager leurs données d'expérience en matière de développement durable. Le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes doivent être incités à jouer un rôle plus important dans la formation des partenariats internationaux. La Chine a récemment collaboré avec les Nations Unies au raffermissement de la collaboration Sud-Sud et continuera d'œuvrer avec toutes les parties en vue d'une coopération plus étroite sur une plus grande diversité de questions dans l'intérêt de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour réaliser le développement et la prospérité de tous.

25. **M. Bunnag** (Thaïlande) dit qu'un partenariat véritable et revitalisé est l'une des conditions requises pour réussir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les gouvernements, la société civile, le système des Nations Unies et d'autres acteurs pertinents doivent s'unir pour mobiliser toutes les ressources disponibles et examiner le Programme 2030 comme il convient. La coopération Nord-Sud et l'APD restent au centre du partenariat mondial. La coopération Sud-Sud et triangulaire prennent une importance accrue, mais ne peuvent se substituer à la coopération Nord-Sud. Le Sud peut offrir une assistance technique à ses partenaires, surtout dans les domaines du renforcement des capacités et de la valorisation des ressources humaines. La Thaïlande a fourni une assistance dans les domaines de l'agriculture durable, du développement rural, de la santé publique, de l'éducation et de l'industrie manufacturière non seulement à ses voisins, mais également à des pays éloignés, notamment à des pays moins avancés, pays en développement sans littoral et petits pays insulaires en développement.

26. Les groupements régionaux et interrégionaux peuvent aider à l'adoption de pratiques efficaces de développement par l'harmonisation des normes et des règlements, en facilitant le transport et en améliorant

les infrastructures. La mise en place prochaine de la Communauté de l'ASEAN et de six autres groupements en Asie du Sud-Est est un bon exemple. Six zones économiques spéciales le long des frontières du pays vont dynamiser le commerce transfrontière et ainsi aider à combler l'écart entre les pays en matière de développement.

27. Le secteur privé peut aider à aplanir les difficultés dans le domaine du développement durable en harmonisant la responsabilité économique et sociale de l'entreprise avec les priorités nationales et internationales de développement. Le Pacte mondial des Nations Unies doit donc établir de nouveaux partenariats avec le secteur des affaires. Le Corporate Social Responsibility Institute, qui a son siège en Thaïlande, a joué un rôle important dans la création du réseau de responsabilité sociale des entreprises de l'ASEAN.

28. Le partenariat mondial demande un environnement international porteur sous forme d'un système commercial fondé sur des règles, non discriminatoire et équitable, prévoyant l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota et des règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés afin de susciter d'autres formes de partenariat mondial. La Thaïlande fournit cet accès depuis avril 2015 et continuera de jeter des ponts entre pays développés et en développement dans le cadre d'une collaboration à l'échelle du système et de partenariats multipartites.

29. **M. Kang** Youn Ho (République de Corée) dit que la véritable revitalisation des partenariats mondiaux requiert non seulement la participation des États Membres, mais aussi du secteur privé, de la société civile, des milieux universitaires, des jeunes et de diverses autres parties prenantes. Afin d'encourager l'instauration de ce type d'environnement porteur, sa délégation compte sur le renforcement du projet de résolution A/C.2/70/L.24. Par ailleurs, une coopération plus intense avec le Pacte mondial des Nations Unies et l'initiative Impact universitaire des Nations Unies qui, ensemble, prônent des valeurs compatibles avec le Programme 2030, s'avèrera extrêmement constructive en vue d'un développement sans exclusion et transparent. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour faciliter les partenariats, notamment dans le cadre du Forum des partenariats du Conseil économique et social.

30. **M. Adeoye** (Nigéria) dit que les partenariats promus par les Nations Unies doivent agir en conformité avec les stratégies et priorités nationales de développement des pays partenaires. Les partenariats

entre le secteur privé et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies doivent se fonder sur les principes de probité, de transparence et de responsabilité, et les données d'expérience et les enseignements qui en découlent doivent être examinés en temps opportun.

31. La délégation nigériane se félicite de l'évolution du rôle et de l'importance grandissante du Pacte mondial des Nations Unies, et pense que les partenariats public-privé et les partenariats axés sur la valeur avec des organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social doivent être consolidés, car ils sont compatibles avec la mise en œuvre du Programme 2030.

32. L'intervenant souligne en outre la nécessité de partenariats entre États Membres et organes intercontinentaux en vue de faire progresser la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, ainsi que les principes fondamentaux et les valeurs d'égalité souveraine, d'équité, d'alignement sur les plans et priorités de développement nationaux et régionaux, de maîtrise et d'appropriation nationales, d'harmonisation et de responsabilisation mutuelle, et de réactivité.

33. Le Gouvernement du Nigéria encourage le développement dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale avec les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé, et continuera sur cette voie.

34. **M. Biya** (Cameroun) dit qu'en mobilisant les moyens nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le secteur privé ne doit pas susciter la concurrence entre organismes du système des Nations Unies pour le développement. Les fonds, programmes et organismes spécialisés devront donner priorité aux ressources de base plutôt qu'aux autres ressources, qui représentent déjà 75 % du financement total des activités opérationnelles de développement. L'Assemblée générale est d'avis que les ressources autres que les ressources de base ne peuvent remplacer ces dernières, et que le financement au moyen de fonds réservés et affectés est problématique du fait qu'il peut engendrer des coûts de transaction plus élevés, des possibilités de dispersion, la concurrence ou les doubles emplois entre entités, et risque de décourager les efforts visant à améliorer le positionnement et la cohérence stratégique à l'échelle du système. Il peut également remettre en question les priorités du programme déterminées par les organes et mécanismes intergouvernementaux.

35. Les entreprises et autres acteurs externes peuvent tenter de passer outre les principes et valeurs du système des Nations Unies et faire fi des priorités

nationales de même que des mandats intergouvernementaux. Le renforcement des partenariats avec le secteur privé ne doit donc pas amoindrir l'impartialité ni le caractère multilatéral du système des Nations Unies. Les partenariats ne doivent pas non plus se transformer en un système de sous-traitance au secteur privé. La délégation camerounaise estime que l'Organisation des Nations Unies doit limiter le risque d'une influence excessive des entreprises en n'acceptant la contribution des partenaires du secteur privé que pour ce qui concerne la réalisation des objectifs stratégiques des partenariats et en évitant, par exemple, que cette contribution s'étende aux décisions générales de l'Organisation (A/70/296, par. 41).

36. Plutôt que d'imposer une trop grande rigidité aux accords de partenariats entre les Nations Unies et le secteur privé, il importe surtout de veiller à leur transparence, à leur cohérence et à ce qu'ils tiennent compte du principe de responsabilité. Il est impératif à cet égard d'appliquer les dispositions énoncées au paragraphe 13 b) de la résolution 68/234 de l'Assemblée générale, à savoir de divulguer pour chaque partenariat l'identité de ses partenaires, les contributions reçues et les dons de contrepartie, y compris au niveau des pays. La délégation camerounaise constate avec satisfaction que les entités des Nations Unies réservent un espace de leur site Web aux partenariats et que certains ont prévu des sections séparées pour différents types de partenariats. Toutefois, étant donné que la plupart des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies sont exécutées au niveau national, la délégation camerounaise regrette que la qualité de l'information varie considérablement et qu'apparemment aucun organe des Nations Unies n'ait de moyen exhaustif et universel pour fournir une information plus complète.

37. Parmi les autres mécanismes de suivi des partenariats, on distingue l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, et le forum politique de haut niveau sur le développement durable.

38. **M. Andambi** (Kenya) dit que de nombreux pays en développement restent pauvres et vulnérables et ont besoin de former des partenariats avec des pays développés et des institutions multilatérales dans un esprit de solidarité internationale. Il importe de renforcer les partenariats mondiaux afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'APD. L'objectif 17 du développement durable reconnaît ce fait. Le Kenya est

confronté à des défis en matière de développement qui exigent une transformation avec l'appui de tous les pays. Le Gouvernement kenyan collabore avec l'Organisation internationale du travail (OIT) à la mise en œuvre d'un programme national consacré au travail décent pour la période 2013-2016, avec pour objectifs stratégiques la création d'emplois, le respect des droits du travail, l'extension de la protection sociale aux plus vulnérables et la promotion du dialogue social. Ce programme est exécuté en partenariat avec des représentants des travailleurs, employés, de l'OIT et des organismes des Nations Unies.

39. En partenariat avec l'Université Kenyatta, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a créé un centre de formation de dirigeants axée sur l'ouverture et le changement, privilégiant les femmes, et a lancé plusieurs initiatives dans le camp de réfugiés de Dadaab visant à permettre aux femmes de gagner leur vie et d'acquérir une formation. Le Gouvernement kenyan collabore également avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en vue de fournir des services de soins de santé de grande qualité, avec un soutien technique et financier au renforcement des capacités dans le domaine des statistiques. Le Groupe de la Banque mondiale collabore avec le Gouvernement kenyan pour l'aider à mettre fin à l'extrême pauvreté en améliorant la compétitivité et la viabilité grâce à un investissement annuel d'un milliard de dollars.

40. **M<sup>me</sup> Prizreni** (Albanie) dit que tous les pays devront agir collectivement sur la base de leurs capacités propres en vue de réaliser tous les objectifs de développement durable dans un cadre cohérent de financement du développement. Tout au long de la période de transition, le développement de l'Albanie a été appuyé par l'aide extérieure, ce qui lui a permis d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire.

41. L'Albanie poursuit actuellement une stratégie d'intégration européenne. Le financement de l'Union européenne prime sur les sources bilatérales traditionnelles et d'autres sources de donateurs.

42. À l'ère des objectifs de développement durable, le partenariat mondial pour le développement devrait aider les pays à revenu intermédiaire en promouvant des investissements ciblés à long terme du secteur privé, y compris de l'étranger.

43. Enfin, le Gouvernement albanais améliore la mobilité des personnes pour mobiliser des ressources internes au service du développement durable.

44. **Mme Medvedeva** (Fédération de Russie) dit que la délégation russe attache une grande importance aux

partenariats dans le contexte de la réalisation du programme de développement pour l'après-2015 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Le renforcement des partenariats avec les États, les organisations internationales, le secteur privé et les milieux universitaires est un facteur clef de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons maintenant besoin d'une approche systématique des entreprises et d'autres partenaires engagés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, et d'une coordination plus rigoureuse entre les Nations Unies et ses partenaires.

45. Dans le contexte d'un partenariat mondial revitalisé, les mécanismes et les plateformes existants, comme le Pacte mondial des Nations Unies, doivent être amplifiés et de nouveaux doivent être créés. Toutefois, le partenariat mondial ne donnera tout son potentiel que si toutes les parties coopèrent dans la transparence avec les gouvernements auxquels incombe la responsabilité principale de mettre en œuvre le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030.

46. Les partenariats novateurs entre les Nations Unies et le secteur privé sont de plus en plus utiles. On peut citer des exemples récents et patents tels que les travaux d'organismes du système des Nations Unies (notamment l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la santé) au cours de l'opération internationale sans précédent de lutte contre l'épidémie de l'Ébola en Afrique de l'Ouest, ainsi que de l'intervention consécutive au tremblement de terre dévastateur au Népal. Ces actions doivent être portées au compte de la stratégie à court terme pour la coopération entre les Nations Unies et le secteur entrepreneurial.

47. Le Conseil économique et social, son forum politique de haut niveau pour le développement durable et son Forum pour la coopération en matière de développement ont un rôle clef à jouer pour accélérer la revitalisation du partenariat mondial. Tous les intéressés doivent s'appuyer sur le forum de haut niveau et sur le Forum pour la coopération en matière de développement afin de définir des approches collectives face aux questions économiques, sociales et environnementales, et de diffuser les meilleures pratiques pour le développement durable à tous les niveaux.

48. Il faut accroître la transparence et la responsabilisation dans les partenariats avec le secteur privé. À cet égard, la Fédération de Russie se déclare

satisfaite de la version révisée des Directives pour la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé fondée sur des principes, soulignant qu'il importe de divulguer à tous les intéressés des informations sur les partenaires, les contributions et les fonds concernés.

49. L'adoption par consensus du projet de résolution sur les partenariats mondiaux devrait aider à renforcer en toute franchise la coopération entre les Nations Unies et les acteurs non gouvernementaux, notamment les entreprises, les fondations et d'autres organisations du secteur privé.

50. Depuis longtemps la Fédération de Russie s'emploie avec succès à faire participer des acteurs non gouvernementaux à des questions nationales de développement et à des activités de coopération internationale au développement. Le nombre d'entreprises russes qui adhèrent aux principes de transparence et de responsabilisation, ainsi que de responsabilité sociale et environnementale s'accroît rapidement. Le secteur privé russe va certes continuer à contribuer notablement au développement durable et à faire progresser la responsabilisation sociale des entreprises, notamment dans le contexte du programme de développement durable.

51. M. Thammavongsa (République démocratique populaire lao) dit que de puissants partenariats mondiaux sont plus que jamais nécessaires si l'on veut mobiliser les énormes volumes de ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030.

52. L'APD continuera de jouer un rôle déterminant pour assurer aux pays en développement les moyens d'atteindre les cibles et objectifs internationaux de développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Rappelant que la coopération Sud-Sud n'est qu'un complément de la coopération Nord-Sud et ne peut s'y substituer, la délégation lao remercie les pays développés qui ont tenu leur engagement de verser 0,7 % de leur produit intérieur brut au titre de l'APD aux pays en développement, et appelle les autres pays développés à faire de même.

53. Tout en se félicitant des initiatives visant à augmenter les ressources qui proviennent du secteur privé pour le développement, l'intervenant dit que les gouvernements doivent identifier les priorités de développement auxquelles le secteur privé pourra le mieux se consacrer.

54. Le Gouvernement lao a créé le processus national de table ronde qui doit servir de plateforme principale

pour les réunions entre personnalités gouvernementales et partenaires de développement afin de discuter, d'examiner et d'entreprendre l'exécution de plans nationaux de développement, y compris les plans de développement socioéconomiques nationaux, qui déterminent le développement général du pays. L'appropriation nationale est un principe fondamental sur lequel s'appuient une aide et une coopération efficaces.

*La séance est levée à 16 h 45*